



Travaux sur logement

Par Summerlin

Bonjour, mon bailleur ma demandé par mail de quitter mon logement durant 5 jours en decembre pour effectuer des travaux. Je doit rendre ce logement debut janvier. Puis je refuser ?

Par Isadore

Bonjour,

Quelle est la nature des travaux ? Est-ce urgent, en particulier y a-t-il un danger pour les personnes ou la structure du bâtiment ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous lui répondez par mail qu'il peut attendre votre départ début janvier pour faire ces travaux ... avantage : le logement sera vide !

Si c'est vraiment urgent (à justifier), le bailleur doit vous notifier (= courrier RAR) de la nature des travaux, de la durée et des nuisances éventuelles et surtout faire un état des lieux avant/après l'intervention de l'entreprise....
et si le logement est inhabitable pendant 5 jours, il doit vous rembourser vos frais de relogement et des 5 jours de loyer.

Par Summerlin

Merci de vos réponses. Il ne s'agit pas en effet de travaux urgents. Une entreprise doit passer pour traiter de façon preventive mes boiseries. L'artisan avait planifié avec mes voisins d'effectuer les travaux sur cette période mais j'étais absente durant sa visite. j'ai signifié au bailleur mon impossibilité de quitter le logement et j'attends son retour. Il ne propose, dans le mail reçu, aucune solution d'hébergement ou de remboursement et demande juste de "s'organiser" pour laisser le logement vacant.

Par yapasdequoi

Il ne peut rien vous imposer.